

Département : *Pyrénées-Orientales* Commune : *CONAT*

Monument : *Eglise paroissiale Saint-Jean Baptiste*

Adresse ou situation exacte : *à proximité immédiate du village, à l'Est. Section AB n° 121*

Utilisation actuelle : *lieu de culte*

Propriétaire : *la commune*

Adresse : .....

Occupant : .....

Nature et étendue de la protection : *Classement M.H. en totalité*

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel? : *NON*

Époques de construction : *XII° S*

Etat de conservation : *BON*

**Travaux :**

Réparation à prévoir d'urgence : *Néant*

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations : *Néant*

Crédit d'entretien nécessaire : *Néant*

N.B. — Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en chef des Monuments historiques.

**Renseignements bibliographiques :**

*CAZES (Abbé Albert) : Le Roussillon Sacré. - Conflent, 1977 - p. 60*

*BONNEFOY (Louis de) : Epigraphie roussillonnaise - Perpignan, 1869, inscript. n° 298 p.289*

*BRUTAILS 'J.A.) : Notes sur l'art religieux du Roussillon - Bull. arch. du Comité des travaux hist. et scient., 1892, p. 536-542*

*DICTIONNAIRE des églises de France . Paris, Laffont, 1966 (art. CONAT, traité par Marcel DURLIAT)*

*GAVIN I BARCELO (Joseph) : Inventari d'esglésies - Barcelona, 1978, t.3 (1), p. 111 (111). Archives des Pyrénées-Orientales, G 917 (marché passé avec Jean CAUVET, sculpteur, pour la confection d'un retable pour l'église de CONAT, le 2 avril 1686).*

**Documents graphiques et photographiques anciens connus :**

**Matériaux de construction :**

Gros oeuvre : marbre moyen appareil - couverture : Llauzes

**Historique :**

La première mention de l'église Saint-Jean Baptiste date de l'année 1175 ; on la doit à un acte dans lequel figure comme témoin Raymond ARRIA, chapelain de CONAT.

L'Architecture, l'appareil mis en oeuvre, le décor lombard et le caractère même de l'inscription gravée sur le linteau de la porte attestent d'une construction caractéristique du XII° S.

**Description sommaire :**

Eglise à nef unique et chevet semi-circulaire, orientée N.O.-S.E.

EXTERIEUR - A l'exception du parement extérieur du mur de fond de la nef construit en moellons de schiste, l'ensemble de l'édifice est construit dans un b l appareil de marbre ocré. La qualité de ce matériau explique l'excellent état de la construction et la netteté de toutes ses arêtes.

Mur goutterot Nord et chevet sont couronnés par un rang d'arcatures lombardes monolithes sur modillons, surmonté d'une frise de dents d'engrenage. Les modillons sont, suivant une alternance irrégulière, profilés en quart-de-rond ou en cavet. Le mur goutterot Sud, moins exposé aux regards, a reçu un couronnement plus modeste limité à une simple corniche en cavet.

L'église était éclairée, à l'origine, par trois fenêtres seulement : une sur chaque mur goutterot et une dans l'axe de l'abside. Toutes trois sont en plein-cintre et à double ébrasement.

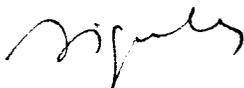
A une époque moderne, indéterminée, deux ouvertures supplémentaires ont été percées dans le mur goutterot Sud. Il s'agit de deux baies rectangulaires sans intérêt.

La porte d'entrée, sur le mur Nord, présente un encadrement rectangulaire simple ; son linteau, sur lequel figure une inscription dont nous parlerons plus loin, supporte un arc plein-cintre à l'intérieur duquel s'inscrit, en retrait, un tympan monolithe nu.

Date : 19 NOVEMBRE 1982

.../...

Signature :



INTERIEUR - Nef et travée de chœur sont couverts d'une seule et même voûte en berceau légèrement brisé sans doubleau.

La travée de chœur ne se différencie de la nef que par sa surélévation de deux emmarchements. Alors que rien ne permettait de le prévoir de l'extérieur, la travée de chœur est flanquée de deux petites chapelles latérales : chapelle rectangulaire au Nord, chapelle semi-circulaire au sud couverte d'un cul-de-four.

Ces deux chapelles sont ménagées dans l'épaisseur des murs goutterots (1,63 m).

Au fond de la nef la cuve baptismale monolithe s'engage dans une petite niche ménagée dans le mur Nord.

Une tribune à balustres, apparemment du XVII<sup>e</sup> S occupe cette partie de l'édifice ; une porte en arc-plein-cintre ménagée dans le mur de fond permettait la communication entre la tribune et les bâtiments aujourd'hui disparus

L'abside, semi-circulaire, est couverte d'une voûte en cul-de-four plus basse que la voûte de la nef.

#### OBJETS MOBILIERS NON PROTEGES

Très beau retable de la décollation de Saint-Jean Baptiste daté 1696

Deux chapiteaux en marbre dont l'un d'entr'eux pourrait provenir, d'après M. PONSICH, de Saint-Michel de Cuxa, servent de pied d'autel (chapelle latérale sud).

Inscription du linteau de porte :

A | w

HANC PETRUS A PETRA DICTUS QUE SCANDIT AD ET RA: AULAM FUNDAVIT ILLAM DEUS  
UNDE BEAVIT

Traduction possible : Pierre dit "de pierre" qui éleva entièrement et fonda cette église,  
Dieu l'en a remercié.

*M. Ponsich*

19 Novembre 1982.

RECENSEMENT des MONUMENTS ANCIENS de la FRANCE

Département : *Pyrénées-Orientales* Commune : *CONAT*

Monument : *Eglise paroissiale Saint-Jean Baptiste*

Documents annexés :

- |                                       |                       |  |                            |
|---------------------------------------|-----------------------|--|----------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 | Fiche de recensement. | <input checked="" type="checkbox"/> 29 | Documents photographiques. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2 | Plans et relevés.     | <input type="checkbox"/>               | Divers.                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 | Documents cadastraux. |  |                            |

Avis de l'Architecte en chef des Monuments historiques :

*Cette église du XII<sup>e</sup> siècle ainsi que son beau vitrail mériteraient le classement mais le maire actuel ne y consentira pas (cf. note complémentaire jointe aux dossiers) -  
Il semble donc qu'il faille inscrire l'édifice en totalité sur l'inventaire S. O. M. H. et closer le vitrail.*

*Le 29-11-82 M. ROCHETTE*

Avis du Conservateur régional :

*Avis favorable au classement de l'église, à l'exclusion du clocher*

*30-11-82  
André Galley*

Avis de l'Inspecteur général des Monuments historiques : *18.8.1984*

*Malgré non protégée cette église nous paraît en très bon état -  
Les qualités architecturales justifient pleinement la proposition de classement*

*J. Rochette*  
JEAN-CLAUDE ROCHETTE  
INSPECTEUR GÉNÉRAL  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
1, rue d'Alsace - 75004

DIRECTION DU PATRIMOINE  
- 9 DEC 1982  
N° 72  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

*Dasche  
+ v.*

# MONUMENTS HISTORIQUES

Département : Pyrenées orientales

Édifice : église paroissiale

Commune : CONAT

Saint Jean Baptiste

## DEMANDE 23

## RÉPONSE

Palais-Royal, le 6/12/82 1982

Paris, le 9 décembre 1982

M. BONNET,

On peut s'étonner que cette admira-

Inspecteur général des monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans la pièce ci-jointe. On lui sera obligé de retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

ble église de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle,

qui possède "l'un des plus beaux

appareils d'église dans les Pyrénées-

Orientales" (M. DURLIAT), ne soit pas

encore protégé au titre des Monuments

Historiques. Nonobstant l'opposition de

la municipalité, la mesure qui s'impose

est le classement, à l'exclusion peut-

être du clocher.

## PIÈCES COMMUNIQUÉES

dossier de recensement

On peut toutefois se demander si

cette protection permettra d'empêcher

la construction de monuments funéraires

indignes qui défigurent le site du

chevet.

## OBJET DES PIÈCES

Protection éventuelle  
au titre des  
Monuments Historiques

*P*  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

*JB*  
Philippe BONNET

P. S. : Je propose par ailleurs le classement du riche mobilier que renferme l'édifice.

21/1470

Corephac le 21 octobre  
1985

- vestiges de l'ancienne église Saint-Barthélémy avec son cimetière (jouxant les terrains de l'abbaye).

- La Commission se prononce à l'unanimité pour le classement des éléments proposés. Un arrêté préfectoral d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques sera donc pris en attente du classement, qui interviendra après examen du dossier et accord de la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

6° LOZERE

← MENDE : immeuble 25, rue Basse

- Monsieur BONNET, rapporteur, propose l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façades et des toitures, de l'escalier ainsi que de la Calade de la cour de cet hôtel bâti vers 1770 par la famille MALGLOIRE de SALLES.
- La Commission se montre favorable à cette mesure à l'unanimité.
- De plus, la Commission souhaite le classement de l'escalier par 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.
- Un arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques pourra être pris en attente du classement partiel si la Commission Supérieure des Monuments Historiques se prononce favorablement.

7° PYRENEES ORIENTALES

← X SERDINYA : Eglise Saint Marcel du hameau de Flassa

L'église Saint Marcel du hameau de Flassa est un petit édifice du XIe siècle remarquablement préservé et qui s'inscrit tout à fait dans la tradition des églises préromanes du Conflent. Elle a, en outre, conservé un mobilier d'un intérêt indiscutable.

- Monsieur SIGNOLES, rapporteur, présente le dossier et propose le classement, en totalité, de l'édifice.

Cette proposition est mise aux voix : elle est adoptée à l'unanimité.

Le dossier sera donc transmis à la Direction du Patrimoine pour avis de la Commission Supérieure.

Dans l'attente de la décision définitive l'église Saint Marcel de Flassa sera inscrite, en totalité, sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

← X 8° 66 CONAT : Eglise paroissiale Saint Jean Baptiste

Remarquable édifice de la fin du XIIe siècle, en parfait état de conservation, doté d'un décor lombard d'une grande qualité et d'une inscription sur le linteau de la porte, en l'honneur du fondateur. Le mobilier contenu est d'un intérêt exceptionnel (deux rétables classés).

Monsieur BONNET, rapporteur, présente le dossier et précise que le clocher est postérieur à la construction de l'église ; il demande en conséquence le classement de l'église, en totalité, à l'exception du clocher.

Monsieur CALMEL intervient et, tout en reconnaissant un intérêt mineur au clocher, propose un classement de l'édifice, en totalité y compris le clocher, pour une plus grande cohérence de la protection.

.../...

Cette dernière proposition est mise aux voix : elle est adoptée à l'unanimité.

Le dossier sera donc transmis à la Direction du Patrimoine pour avis de la Commission Supérieure.

Dans l'attente de la décision définitive, l'église Saint Jean Baptiste de Conat sera inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

\*

La prochaine réunion est fixée au mardi 17 décembre 1985 à 14 heures. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

- La Commission se réunira à nouveau le mardi 17 décembre.
- De plus, la Commission examinera le dossier de l'église de Conat sur 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.
- Un arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques devra être pris en attendant de recevoir l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

PROCHAINES REUNIONS

X ←

1985 - Église Saint Nicolas de Conat (le Conat)

L'église Saint Nicolas de Conat, de l'école, est un petit édifice de style néo-classique construit en 1820 et qui s'inscrit dans le cadre de l'église de Conat. Elle a, en outre, une valeur d'un intérêt historique.

Monsieur BENOIST, rapporteur, présente le dossier et propose le classement en totalité, de l'édifice.

Cette proposition est mise aux voix : elle est adoptée à l'unanimité.

Le dossier sera donc transmis à la Direction du Patrimoine pour avis de la Commission Supérieure.

Dans l'attente de la décision définitive l'église Saint Nicolas de Conat sera inscrite, en totalité, sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

X ←

1985 - Église paroissiale Saint Jean Baptiste

Église paroissiale de la fin du 18e siècle, en style néo-classique, elle est un des derniers édifices de style néo-classique de la ville de Conat. Elle a, en outre, une valeur d'un intérêt historique.

Monsieur BENOIST, rapporteur, présente le dossier et propose le classement en totalité, de l'édifice. Il propose de classer en totalité, de l'édifice, de l'église, de Conat, de l'école, de Conat.

Cette proposition est mise aux voix : elle est adoptée à l'unanimité.

*Ministère de la Culture, de la Communication,  
des Grands Travaux et du Bicentenaire*

10 décembre 1991

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES MONUMENTS  
HISTORIQUES Christian PREVOST MARCILHACY

Objet : Pyrénées Orientales  
CONAT-BETLLANS  
Eglise Saint-Jean-Baptiste

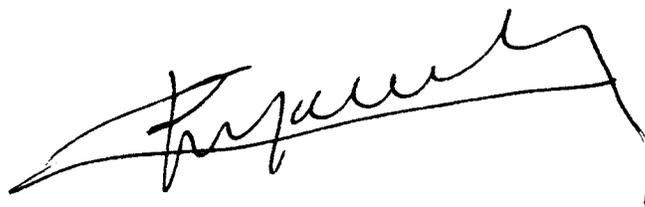
L'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste est située à l'Est du village de Conat.

C'est un édifice remarquable à nef unique et chevet semi-circulaire, construit au XIIème siècle dans un bel appareil de marbre, qui possède un décor lombard de grande qualité.

On ne peut que s'étonner en constatant que jusqu'au passage en COREPHAE le 21 octobre 1985, seule l'inscription commémorative gravée sur le linteau de la porte était classée par arrêté du 30 septembre 1911 : l'explication en est donnée par l'opposition farouche du Maire de Conat au classement de l'église, "sa qualité de maçon l'autorisant à assurer l'entretien nécessaire sans avoir recours à aucune aide financière".

Or nous sommes en présence d'une des plus belles églises du Roussillon, comparable à celles déjà classées de Corneille-de-Conflent, Hix, Espira-de-Conflent, Estavar, etc...

Son classement s'impose (au besoin par voie autoritaire), y compris le clocher postérieur, dans un souci de cohérence de la protection.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Prevost', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

COMMISSION SUPERIEURE DES MONUMENTS HISTORIQUES

1ère section

Réunion du 16 DECEMBRE 1991

La séance est ouverte à 9h30 par M. J-M. VINCENT, sous-directeur de l'inventaire général qui présente les excuses de M. DUPAVILLON, Directeur du patrimoine empêché.

**Etaient présents**

Mme BERCE, Conservateur général du Patrimoine  
M. BOIRET, Inspecteur général des M.H.  
Mme DI MATTEO, Conservateur général du Patrimoine  
M. FONQUERNIE, Inspecteur général des M.H.  
Mme DE MAUPEOU, Inspecteur général des M.H.  
M. MIGNOT, Responsable du Laboratoire commun  
au CNRS et à l'Inventaire  
M. PREVOST-MARCILHACY, Inspecteur général des M. H.  
M. PRUNET, Inspecteur général des M.H.  
M. ROCHETTE, Inspecteur général des M.H.  
M. de SAINT-VICTOR, Inspecteur général des M.H.  
Mme CORNETTO, représentant de l'association des Conservateurs  
des antiquités et objets d'art  
M. EHRARD, Professeur à l'Université honoraire  
Mgr GUILLAUME, Evêque de Saint-Dié  
M. LASSERRE, Conservateur général du patrimoine  
M. LOYER, Directeur de recherches au CNRS  
M. de NICOLAY, représentant de la Demeure historique  
des Vieilles Maisons Françaises  
M. ROUQUETTE, Conservateur des Musées d'Arles  
M. TOLLON, Maître de conférence à l'Université de Toulouse  
M. VAISSE, représentant de l'association des Professeurs  
d'Histoire de l'Art  
M. BONNET, Inspecteur des monuments historiques  
M. CAILLE, Inspecteur des monuments historiques  
Mme CHATENET, Conservateur Inventaire général  
M. GROUSARD, Directeur régional des A.C. des Pays de Loire  
M. LETELLIER, Architecte en chef des Bâtiments de France  
M. PELVILLAIN, Documentaliste à la CRMH de Basse-Normandie  
M. POISSON, Inspecteur des Monuments Historiques  
M. RICHARD, Directeur de recherche au C.N.R.S.  
M. SOUCHAL, Professeur à l'Université de Paris X

### **Etaient représentés**

M. DUPAVILLON, Directeur du Patrimoine, par  
M. J-M. VINCENT.  
M. ROSENBERG, Conservateur en chef du département des  
peintures par M. J. FOUCART.  
M. DE ROUX, représentant de l'association des Vieilles  
Maisons Françaises par M. BACOT.

### **Etaient excusés**

M. BOURELY, Inspecteur général des Monuments Historiques,  
chargé des sites et paysages  
M. LOISEL, représentant du Président du conseil  
d'administration de la CNMHS  
M. MENOUE, Conservateur général du Patrimoine  
M. BARDIN, Président du Conseil général de  
la Nièvre  
M. HEITZ, Professeur à l'Université de Nanterre  
M. TAVERNIER, Maire de Dourdan  
M. MESTER DE PARAJD, Architecte en chef  
des Monuments Historiques  
M. MOULIN, Architecte en chef des M.H.  
M. THIRION, Professeur à l'Ecole Nationale  
des Chartes

### **Etaient absents**

M. ALCOUFFE, Conservateur en chef du département  
des Objets d'Art - Musée du Louvre  
M. COLLETTE, Inspecteur général des M.H.  
M. DUFOIX, Inspecteur général des M.H.  
M. FREBAULT, Directeur de l'architecture et de l'urbanisme  
M. GABORIT, Conservateur en chef du département des  
sculptures - Musée du Louvre  
M. JANTZEN, Inspecteur Général des M.H.  
M. LABLAUDE, Inspecteur général des M.H.  
M. MUSSO, Inspecteur général des M.H.  
M. REBUT-SARDA, Sous-Directeur des M.H.  
M. SIGURET, Inspecteur général des M.H. chargé  
des sites et paysages.  
M. BARTH, Maire d'Ablis  
M. CHIVA, Directeur d'Etude à l'Ecole  
des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
M. CULOT, Architecte - Institut français d'architecture  
M. CHAULEUR, Inspecteur général de la Construction  
Mme LE LOUARN, Conservateur régional des M.H de Bretagne  
M. le Président de la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat

Assistaient également

M. BLIN, Inspecteur des M.H.  
M. HANS, Inspecteur des M.H.  
M. JAMES, Inspecteur des M.H.  
M. MACE DE LEPINAY, Inspecteur des M.H.  
Mme MATTHIEUSSENT, DRAC Ile de France  
M. MOTTIN, Inspecteur des M.H.  
M. SAUNIER, Inspecteur des M.H.  
Mme SIRE, Inspecteur des M.H.

C.S.M.H. (1ère section)  
Séance du 16 décembre 1991

**Pyrénées Orientales - CONAT - Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste**

**Protection existante : ISMH du 19 novembre 1985 : en totalité  
Clé MH : 1939 de la porte méridionale**

**Protection proposée par la COREPHAE du 21 octobre 1985 : classement**

Cette église est située dans la vallée moyenne du confluent. Il s'agit d'une église romane très pure du XIIe siècle. D'un plan simple, elle comporte une chapelle ajoutée postérieurement en creusant l'épaisseur du mur.

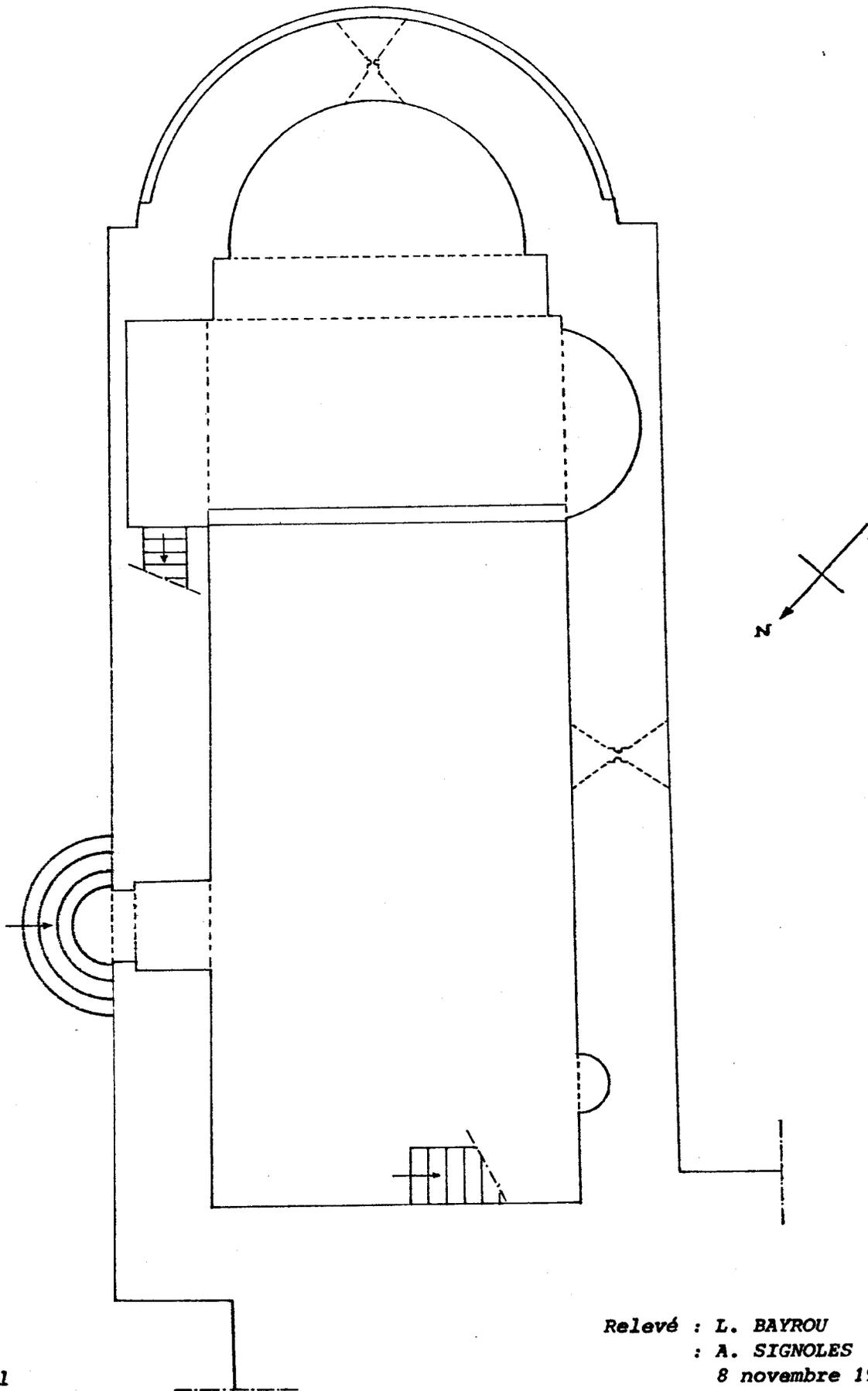
A l'extérieur, le décor de corniche est daté du 2e art roman. Elle est couverte en lauzes. A l'intérieur le grand retable baroque classé masque la fenêtre d'axe. Lui faisant face à l'autre extrémité : la tribune.

On note le bel arc triomphal et le grand appareil de la nef, la voûte est enduite.

La commission supérieure des monuments historiques donne avis favorable, à l'unanimité moins une abstention, au classement en totalité de l'église romane d'une grande pureté ; **et si nécessaire au classement d'office en raison de l'opposition résolue de la municipalité à ce classement.**

Le Chef du bureau départemental  
des Monuments historiques

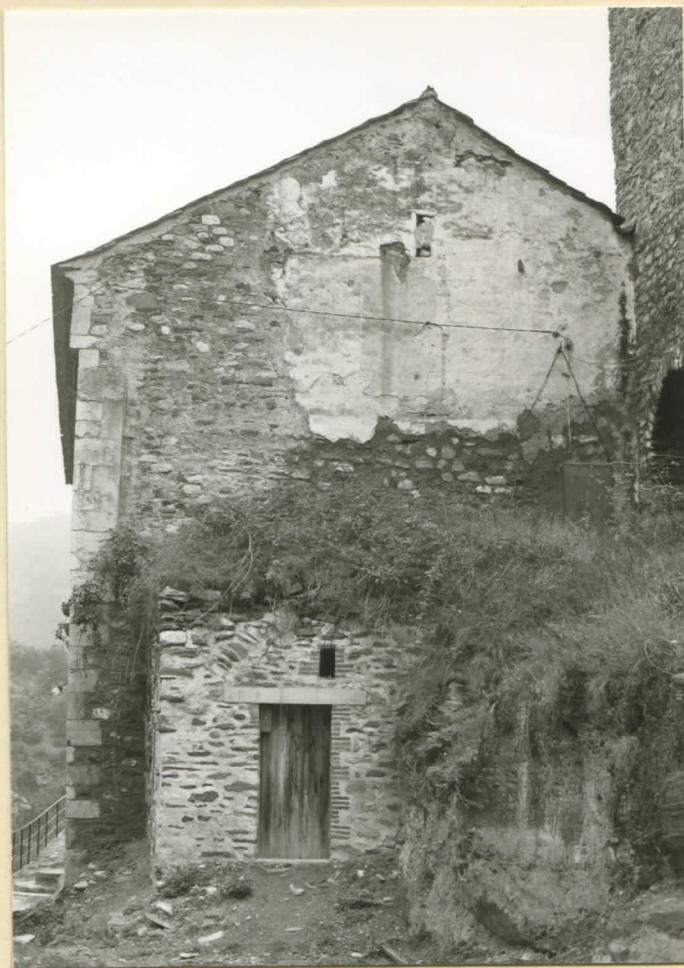
  
**Francis JAMOT**



Plan au sol  
Ech. : 1/100°

Relevé : L. BAYROU  
: A. SIGNOLES  
8 novembre 1982

Vue d'ensemble ; église  
et clocher, prise depuis le cimetière



Pyrénées-Orientales - CONAT

Eglise paroissiale  
Saint-Jean Baptiste

Vue partielle du village et  
clocher de l'église



André SIGNOLES  
Documentaliste

Détail du clocher

21/10/1982

Vue d'ensemble du chœur  
et du retable le (daté 1691)



André SIGNOLES  
Documentaliste

8 Nov. 1982

Chapelle latérale, côté Epitre : chapiteaux  
servant de pied d'autel

Chapelle latérale, côté Epitre



Pyrénées-Orientales - CONAT

Eglise paroissiale St-Jean Baptiste

Vue intérieure de la nef, vue prise depuis le chœur



André SIGNOLES

Documentaliste

8. Nov. 1982

Vue intérieure de la nef, vue prise depuis la tribune

Vue intérieure, mur goutterot sud-ouest



Chapelle latérale, côté Epitre : chapiteaux  
servant de pied d'autel



Vue intérieure de la nef prise depuis le chœur

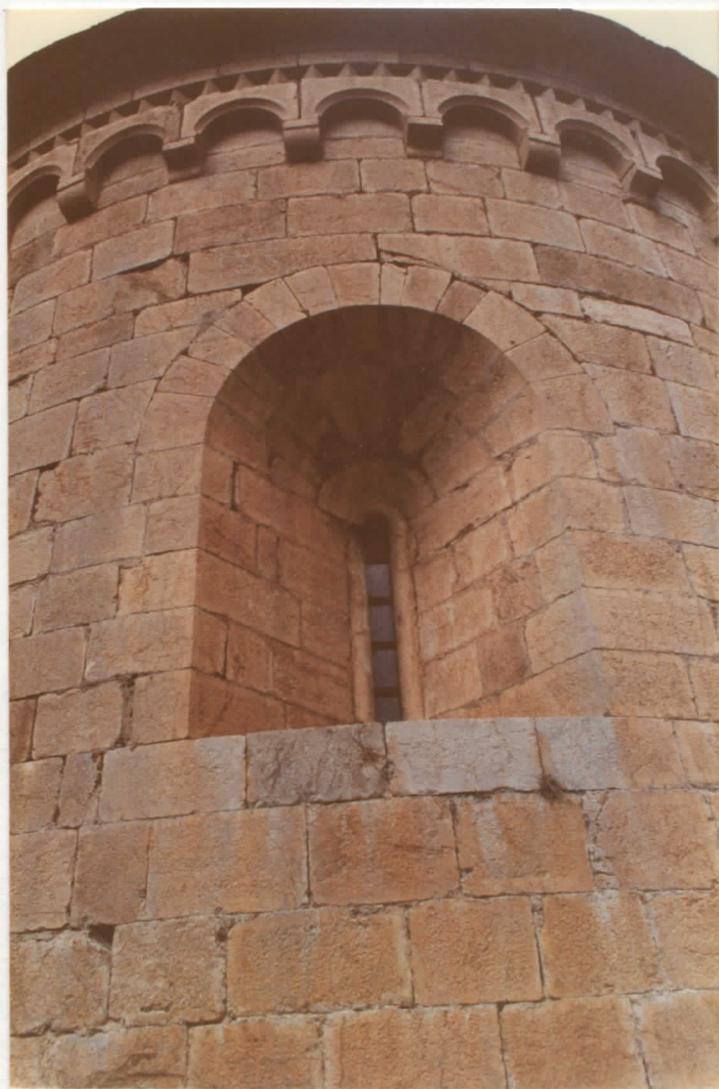


André SIGNOLES  
Documentaliste

8 Nov. 1982

Vue intérieure de la nef prise depuis la tribune

Fenêtre axiale du chevet



Détail de la corniche

Abside et cul-de-four



Vue intérieure prise depuis le  
fond de la nef



André SIGNOLES

Documentaliste

8. Nov. 1982

Mur de fond de la nef, porte à hauteur de la tribune

Détail de la toiture



Détail de l'inscription sur le linteau de la Porte méridionale

*Vue partielle du chevet prise du Nord*



*Détail de la corniche*

Vue partielle prise du Nord-Est



Mur goutterot Sud

Vue d'ensemble prise du Nord



Détail du chevet